

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

1ère session
du
Master
1ère année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1ère session) du

Master
1ère année
MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES, STATISTIQUE
parcours International : Mathematics and economic decision

M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
Mme ALZIARY BENEDICTE, PROFESSEURE DES UNIVERSITES
M. CHHOR JULIEN, MAÎTRE DE CONFERENCES
M. DAOUIA ABDELAATI, MAITRE DE CONFERENCES
MME DOINEAU MARINE, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT
M. GADAT SEBASTIEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. GUEMBEL ALEXANDER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. JOCHMANS KOEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. MEDDAHI NOUR, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MME MOINAS SOPHIE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. PAUWELS EDOUARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. PARENTY SEBASTIEN, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. RENAULT JEROME, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MME RUIZ-GAZEN ANNE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 2

Le jury sera présidé par : M. VILLENEUVE STEPHANE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 1^{er} octobre 2024

Le Directeur,
Christian SOLLIER